

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**du lundi 28 mars 2022**

Réunion ce jour sur convocation adressée par mail, le 22 mars 2022, à l'ensemble des conseillers municipaux.

Ordre du jour :

- 1. Validation du compte-rendu de la séance du 21 février 2022**
- 2. Vote des comptes de gestion 2021**
- 3. Vote des comptes administratifs 2021**
- 4. Affectation des résultats 2021 sur budgets 2022**
- 5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022**
- 6. Vote des budgets primitifs**
- 7. Bail appartement les charmilles suite départ locataire**
- 8. Questions diverses**

Présents : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Gilbert CERUTTI, Sylvie LEFEBVRE, Yann ROTA, Thierry JANIER-DUBRY, Bertrand MONOT, Michel CUINET, Céline COLAS (9 présents)

Excusés : Cédric CHARRIERE donne pouvoir à Isabelle TISSOT, Yann PATULA donne pouvoir à Bertrand MONOT (2)

Yann ROTA est élu secrétaire de séance.

En préambule, Mme le Maire évoque le contexte international et la guerre en Ukraine.

1. Validation du compte-rendu de la séance du 21 février 2022

Après lecture, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents. Yann Rota et Bertrand Monot ne participent pas à ce vote car ils ne sont pas encore arrivés.

2. Vote des comptes de gestion 2021 (Commune/Eau/Lotissement En Mal Pommier/Association Foncière)

Yann Rota et Bertrand Monot arrivent.

Les comptes de gestion sont des documents fournis par le Trésorier de Moirans en Montagne. Ils retracent l'ensemble des opérations qui se sont déroulées sur l'année 2021.

Ils doivent correspondre avec exactitude aux comptes administratifs proposés par l'ordonnateur, à savoir le Maire. Les quatre comptes de gestion sont acceptés à l'unanimité.

3. Vote des comptes administratifs 2021 (Commune/Eau/Lotissement En Mal Pommier/Association Foncière)

Compte administratif « commune »

	fonctionnement	investissement
Dépenses	208 278.30 €	125 775.14 €
Recettes	253 494.03 €	161 766.96 €
Excédent 2021	+ 45 215.73 €	+ 35 991.82 €
Déficit 2021		
Résultat 2020	+ 99 533.64 €	-30 776.67 €
Résultat clôture 2021	+ 113 972.70 €	+ 5 215.15 €

Soit un résultat positif de **+ 119 187.85 euros**.

Compte administratif « eau et assainissement »

	fonctionnement	investissement
Dépenses	54 555.27 €	28 420.03 €
Recettes	42 295.97 €	22 336.00€
Excédent 2021		
Déficit 2021	- 12 259.30 €	- 6 084.03 €
Résultat 2020	+41 503.20	+ 51 173.04
Résultat clôture 2021	+ 29 243.90 €	+ 45 089.01

Soit un résultat positif de **+ 92 676.24 euros**

Compte administratif « lotissement »

	fonctionnement	investissement
Dépenses	240 685.14 €	216 453.00 €
Recettes	356 808.85 €	235 556.70 €
Excédent 2021	+ 116 123.71 €	+ 19 103.70 €
Déficit 2021		
Résultat 2020	- 46 261.53 €	-235 516.30 €
Résultat clôture 2021	+ 69 902.58 €	-216 453.00 €

Soit un résultat négatif de **-146 550.42 euros**

Le budget lotissement est déficitaire puisqu'il reste trois parcelles à vendre et que la totalité du coût des travaux est pris en compte.

Compte administratif « association foncière»

	fonctionnement	investissement
Dépenses	0 €	0 €
Recettes	0 €	0 €
Excédent 2021		
Déficit 2021		
Résultat 2020	+ 4 675.91 €	-3 659.72 €
Résultat clôture 2021	+ 4 675.91 €	-3 659.72 €

Les comptes administratifs des 4 budgets présentés par Madame le Maire sont votés à l'unanimité par 9 voix

« pour ». (Madame le Maire est sortie de la salle pendant la délibération et n'a pas pris part au vote)

4. Affectation des résultats 2021 sur les budgets primitifs 2022

Budget « commune » :

L'exercice 2021 a généré un excédent de fonctionnement de 45 215.73 € qui, cumulé avec le résultat de clôture 2020, représente un excédent de 113 972.70 € qui sera inscrit en recette de fonctionnement dans le budget primitif 2022.

La section d'investissement est excédentaire de 35 991.82 € ce qui nous permet de combler le déficit de clôture de 2021 qui était de 30 776.67 €. Cela génère un excédent de 5 215.15 € qui sera inscrit en recette d'investissement.

Après délibération, le conseil valide cette affectation à l'unanimité.

Budget « eau »

L'exercice 2021 a généré un déficit de fonctionnement de 12 259.30 € qui, cumulé avec le résultat de 2020, représente un total positif de 29 243.90 € qui sont affectés en intégralité en section recette (ligne 002) de fonctionnement 2021.

Après délibération, le conseil valide cette affectation à l'unanimité.

5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022

Madame Tissot rappelle les taux d'imposition communaux de l'année 2021 (foncier bâti : 34.36 % ; foncier non bâti ; 44,2 %).

	Bases effectives 2021	Produit réalisé sans coeff. correcteur
Foncier bâti	386 279	132 725 €
Foncier non bâti	24 408	10 788 €
Produit des 2 taxes		143 513 €

Cependant avec le coefficient correcteur, la commune a perçu en 2021 la somme de 99 933 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ✓ **Décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition qui concernent la commune,
- ✓ **Fixe** pour les 2 taxes en 2022 les taux suivants :

	Bases prévisionnelles 2022	Taux 2022	Produit attendu
Foncier bâti	401 000	34.36 %	137 784 €
Foncier non bâti	25 500	44.20 %	11 271 €
Produit attendu 2 Taxes			149 055 €

La réforme prévoit l'application d'un coefficient correcteur, qui appliqué au cas de la commune de Meussia, nous attribue, au final, un montant total prévisionnel 2022 de 101 357 € au titre de la fiscalité directe locale.

6. Vote des budgets primitifs 2022

Vote des budgets primitifs 2022

Budget commune

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	394 691.85 €	394 691.85 €
Fonctionnement	420 044.70 €	420 044.70 €

Budget eau

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	72 783.91 €	72 783.91 €
Fonctionnement	71 494.90 €	71 494.90 €

Budget lotissement

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	216 453.00 €	216 453.00 €
Fonctionnement	218 953.00 €	218 953.00 €

Budget association foncière

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	28 384.99 €	28 384.99 €
Fonctionnement	1017.19 €	1017.19 €

Les quatre budgets primitifs sont votés à l'unanimité.

7. Bail appartement les charmilles suite départ locataire

Suite au départ de Mme Lesieux Dominique qui occupait l'un des logements aux charmilles jusqu'à fin février 2022, le logement est attribué à compter du 1er mars 2022 à Mme Rochet Anaïs pour un loyer mensuel de 350 € et 70 € de charges, soit un total de 420 euros.

Le conseil accepte à l'unanimité.

8. Questions diverses

- Point sur l'enfouissement des réseaux secs : il reste de la réfection de voirie et du marquage à faire ainsi que le réseau télécom à raccorder.

- RD 27 : Le retour au 90 km/h sur la route départementale 27 en direction de Clairvaux les lacs est acté par le Département.
- Réfection du chemin en sapey : des travaux vont débuter. Ils consistent d'abord à canaliser l'eau puis à refaire le profil du chemin.
- Elections : Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022 et les élections législatives les 12 et 19 juin 2022.
- Location garage communal : l'actuel locataire souhaite résilier son bail.
- Réunion SICTOM du Haut-Jura : une réunion est programmée le 12 avril à Moirans avec notamment un sujet sur les mollocks (containers semi-enterrés).
 - Une réunion SCDECI (schéma défense extérieure incendie) avec le SIDEC est prévue le 13 avril. Une réunion avec les Signaux Girod est également prévue le même jour afin d'évoquer la convention liant l'entreprise et la collectivité pour la réalisation du marquage au sol.
 - La foire aux fleurs est prévue le samedi 14/5/2022 sur la place.

La séance est levée à 21h45.

Le secrétaire de séance,
Yann ROTA

Mme le Maire,
Isabelle TISSOT